



COMMUNE DE ST JEAN D'ARVES

La Tour

73530 St Jean d'Arves

- Savoie -

Tél. : 04.79.59.72.64

Fax : 04.79.59.75.53

mairie@saintjeandarves.fr

Commune de St Jean d'Arves

Liste des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2023

Le 30 juin deux mille vingt-trois, à 17h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie de St Jean d'Arves, sous la présidence de Madame HUSTACHE Christiane.

Membres présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, HENRY Laetitia.

Membres absents : DURAZ Sébastien avec procuration à SOL Sébastien, CHARPIN Frédéric avec procuration à GEMIN Clément.

Secrétaire de séance : DAVID Éric.

Conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Convocation : 5 juin 2023

Délibérations	Décisions Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :	Vote	Numéro
Validation de la convention de répartition des compétences avec l'office de tourisme de St Jean d'Arves	- Approuve cette convention de répartition des compétences dans le domaine touristique liant la Commune de St Jean d'Arves et l'Office de Tourisme de St Jean d'Arves pour une durée de 5 ans.	Unanimité Votants : 7	N°084.2023
Modification des tarifs hiver de la halte-garderie	- Décide de modifier les tarifs de la halte-garderie pour la saison d'hiver uniquement. Les tarifs seront les suivants : * 25.00 € la demi-journée (matin ou après-midi) * 50.00 € la journée. Il n'y a plus de forfait. - Approuve ces nouveaux tarifs pour l'hiver 2023/2024.	Unanimité Votants : 7	N°085.2023
Cotisation 2023 de la Société d'Economie Alpestre de la Savoie	- Décide d'adhérer à la Société d'Economie Alpestre pour l'année 2023. Cette cotisation s'élève à 300.00€.	Unanimité Votants : 9	N°086.2023

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet	- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions d'agent administratif de mairie suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17h30, à compter du 17 juillet 2023 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois.	Unanimité Votants : 9	N°087.2023
Modification des documents du lotissement les Buffettes (cahier des charges, règlement...)	- Approuve la modification des documents du lotissement communal "Les Buffettes" afin de supprimer toute mention d'une servitude de passage au bénéfice de la parcelle F 287, et notamment la notice explicative, le cahier des charges, et le plan de composition. - Autorise Madame le Maire à solliciter, au nom et pour le compte de la commune propriétaire, la modification des documents du lotissement communal "Les Buffettes" telle qu'approuvée par le conseil municipal en vertu de l'article L. 442-10 du code de l'urbanisme. - Précise que les conséquences financières résultant de la décision de justice à intervenir dans le cadre du litige opposant la commune à Monsieur ZUCARELLI ne pourront être mises à la charge des futurs colotis. En tout état de cause, la commune conservera la propriété des équipements communs du lotissement pendant toute la durée du litige et ne procédera à leur rétrocession à l'association syndicale constituée, conformément à l'article 27 du cahier des charges, qu'une fois le litige définitivement soldé.	Unanimité Votants : 9	N°089.2023

A St Jean d'Arves, le 8 août 2023.

HUSTACHE Christiane
Maire de St Jean d'Arves

DAVID Éric
Secrétaire de séance



publié et affiché le 9 août 2023